

BULLETIN OFFICIEL DES ARMÉES



Édition Chronologique n° 43 du 19 octobre 2017

TEXTE SIGNALE

ARRÊTÉ

modifiant l'arrêté du 26 décembre 2013 relatif au cadre de la gestion budgétaire et au contrôle budgétaire du ministère de la défense pris en application de l'article 105 du décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique.

Du 25 septembre 2017

MINISTÈRE DE L'ACTION ET DES COMPTES PUBLICS.

ARRÊTÉ modifiant l'arrêté du 26 décembre 2013 relatif au cadre de la gestion budgétaire et au contrôle budgétaire du ministère de la défense pris en application de l'article 105 du décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique.

Du 25 septembre 2017

NOR C P A B 1 7 1 3 9 9 0 A

Texte modifié :

Arrêté du 26 décembre 2013 (JO n° 302 du 29 décembre 2013, texte n° 60 ; signalé au BOC 16/2014 ; BOEM 310.1) modifié.

Référence de publication : JO n° 240 du 13 octobre 2017, texte n° 79 ; signalé au BOC n° 43/2017.

JORF n° 240 du 13 octobre 2017, texte n° 79.